



Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, ADJOINTE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET RESPONSABLE DE L'URBANISME DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE:

À la séance extraordinaire du 17 décembre 2020, le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton a adopté le règlement numéro 365-1 intitulé : "RÈGLEMENT N^o 365-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 365 ÉTABLISSANT DES NORMES SUR L'INSTALLATION DE PONCEAUX PRIVÉS ET L'ENTRETIEN DES FOSSÉS".

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de la Municipalité, aux heures d'ouverture normales du bureau.

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT ET UN.

Natacha Gauthier, adjointe au directeur général et responsable de l'urbanisme

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Natacha Gauthier, certifie que j'ai publié le présent avis à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité le 7 janvier 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce septième jour du mois de janvier deux mille vingt et un.

Natacha Gauthier, adjointe au directeur général et responsable de l'urbanisme